

## Résumé

### **Les orphelins confiés à leurs proches en protection de l'enfance**

Bernadette Tillard, Coralie Aranda et Lucy Marquet, Univ. Lille, CNRS, UMR 8019 - CLERSE - Centre Lillois d'Études et de Recherches sociologiques et Économiques, F-59000 Lille, France

Dans deux départements où la mortalité prématurée des adultes est importante, l'étude s'intéresse aux parcours d'enfants orphelins de père et/ou de mère en protection de l'enfance, ainsi qu'aux soutiens apportés aux personnes qui en assurent la garde. Cette question s'inscrit plus largement dans l'étude des articulations entre d'une part l'aide privée, c'est-à-dire apportée à l'enfant par la famille ou l'entourage et d'autre part l'intervention publique, ici incarnée par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais en 2018, une enquête a été menée par questionnaire auprès de l'ensemble des proches accueillants un enfant ou un jeune de moins de 18 ans. La plupart des proches sont désignés comme « tiers digne de confiance » par le juge des enfants qui leur en attribue la garde. 458 proches ont répondu à cette enquête postale. Le questionnaire permettait de repérer les proches qui accueillent des enfants ou des jeunes ayant perdu un parent, voire orphelin de père et de mère. L'étude compare les deux populations (orphelins / non orphelins) et leurs conditions d'accueil par les proches. Cette première phase a été complétée d'une seconde menée par entretiens semi-directifs auprès de 46 proches dont 27 accueillant un enfant ou un jeune orphelin.

Dans les questionnaires, la situation des enfants orphelins ne diffère pas significativement pour la plupart des critères (famille nombreuse, contact avec le parent survivant, lignée accueillante, accueil de fratrie, CSP de l'accueillant, statut d'occupation du logement, durée du placement jusqu'au jour de l'enquête). En revanche, le proche est généralement plus jeune (28% ont moins de 45 ans versus 18%). Il est plus souvent de la même génération que les parents de l'enfant ou de la même génération que l'enfant concerné (48% versus 22%). Les oncles, tantes, frères et sœurs aînés, mais aussi les membres de l'entourage non apparentés tiennent une place plus importante dans l'accueil des orphelins, ce qui a pour conséquence de diminuer la place des grands-parents dans leur accueil (45% des accueillants d'orphelins contre 68% des non-orphelins).

Les entretiens montrent l'importance de monoparentalité, de la situation matrimoniale des parents et de la santé de chacun d'eux dans le parcours de l'enfant. Ils mettent en exergue une décision d'attribution de la garde et de la tutelle plus rapide et définitive pour les orphelins que pour les non-orphelins, laissant parfois les proches sans soutien.